



Jeudi 4 mars 2004

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le thème de la Journée des malades du dimanche 7 mars est consacré aux personnes qui soignent un proche. En 2002, dans le canton de Fribourg, elles ont été 653 à recevoir le soutien financier prévu par la Loi sur les soins et l'aide familiale à domicile.

Quel soutien pour les proches ?

Aujourd'hui, en Suisse, environ 250'000 personnes dont 80% de femmes s'occupent d'un parent, enfant, ami ou voisin malade. C'est en raison de leur âge, d'un handicap ou d'une situation familiale ou sociale difficile que certaines personnes requièrent cette aide. Si l'aide est importante et si les proches remplissent les critères d'octroi, ils obtiennent une indemnité forfaitaire, payée par les communes. En 2002, les indemnités versées se sont élevées à environ 5 millions de francs, l'indemnité journalière moyenne étant de Frs 25.-. Près de 653 personnes ont bénéficié de ces indemnités. (voir tableau 1 en annexe).

Pour favoriser le maintien à domicile des patientes et des patients, les communes, le canton et la Confédération subventionnent également les services d'aide et de soins à domicile. Ces structures intermédiaires visent à décharger les proches qui ne sont pas en mesure d'assurer certaines prestations infirmières ou tout simplement une présence suffisante auprès du malade. Près de 7700 personnes ont bénéficié durant l'année 2002 des prestations de ces services, qui fournissent notamment les soins et les traitements ordonnés par le médecin, les soins infirmiers, de même que les travaux d'économie familiale ou encore les tâches éducatives et sociales.

Revoir la prise en charge des personnes âgées

Récemment, le rapport de la Commission consultative des besoins en EMS relevait d'ailleurs l'importance de telles structures intermédiaires et la nécessité de les développer. En effet, en 2002 environ 70% des personnes prises en charge par les structures d'aide et de soins à domicile sont âgées de 65 ans et plus (dont environ 38% de personnes âgées de plus de 80 ans). Le coût total de ces prestations s'est élevé en 2002 à 23.8 mio de francs. La Direction SAS prévoit d'ailleurs encore pour l'année 2004 une modification partielle de la Loi sur les soins et l'aide familiale à domicile, en vue d'une adaptation aux besoins de la population prise en charge. Autre priorité pour le canton, la création d'autres structures visant à décharger les proches, telles que les foyers de jour. Une vingtaine de places sont prévues pour 2004, mais cette offre est appelée à être développée durant ces prochaines années.

CONTACTS ET INFORMATIONS

Direction de la santé et des affaires sociales, tél. 026 305 29 04

Sites web

<http://www.tagderkranken.ch/fr/>

<http://www.croix-rouge-fr.ch>

<http://www.redcross.ch>